



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Programme de diffusions artistiques à des fins d'éducation artistique et culturelle proposées dans le cadre du programme Culture-Santé-Handicap

Cahier des charges à destination des établissements sanitaires et médico-sociaux (ESMS)

La DRAC attire l'attention des candidats sur le fait qu'elle ne dispose pas à l'heure actuelle de son budget 2025. En conséquence, le présent appel à projets est susceptible d'être déclaré infructueux ou ses résultats susceptibles d'être reportés.

Contexte et cadre de référence

Dans le cadre de la politique nationale Culture-Santé, formalisée dans la convention interministérielle du 6 mai 2010, la DRAC Hauts-de-France déploie une ambitieuse politique d'accès à la culture favorisant la rencontre active et inventive de tous les publics du milieu hospitalier et du champ du handicap (patients, résidents et usagers, famille, professionnels) avec la création vivante et le patrimoine.

Consciente des initiatives multiples d'ores et déjà existantes et mises en œuvre directement par les professionnels, les partenaires culturels et les partenaires institutionnels (conseils départementaux notamment), la DRAC spécifie son accompagnement en privilégiant le soutien :

- aux actions contribuant à l'animation du réseau Culture-Santé-Handicap (échanges, formations et sensibilisations, valorisation et outillage) – programme [Pulsations](#) ;
- aux actions contribuant au renforcement de l'accessibilité des structures culturelles – programme *Récit* et [fonds d'accessibilité](#) ;
- à la diffusion de formes brèves « impromptues » — programme [Plaines santé](#), qui fait l'objet du présent cahier des charges ;
- aux résidences d'artistes — programme [Circulations](#).

Enjeux et objectifs

Plaines Santé est un programme de diffusion d'impromptus artistiques au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux (ESMS) des Hauts-de-France. Ce programme implique des artistes et équipes artistiques (compagnies, collectifs...) de tous domaines d'expression artistique.

Chaque artiste ou équipe artistique, volontaire et autonome, inscrit dans *Plaines Santé*, propose et réalise dans un établissement de santé ou du champ médico-social, des impromptus artistiques de courte durée et dont le dispositif technique est léger.

Conçus pour être des parenthèses d'enchantement, ou du moins d'inattendu, dans le quotidien, les impromptus cherchent à susciter découverte et curiosité.

Les objectifs de *Plaines Santé* sont de :

- développer ou renforcer la place de l'art et la culture dans les temps de prise en charge, de parcours de soins et de vie, comme dans l'exercice professionnel des équipes, et permettre ainsi à l'ensemble des publics concernés d'appréhender concrètement la création contemporaine ;
- contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture ;
- favoriser les échanges, le dialogue et les coopérations ;
- révéler, interroger et/ou accompagner certaines pratiques et/ou problématiques dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;
- contribuer à lutter contre l'isolement et les formes de représentations stigmatisantes en ouvrant les lieux de soins et de vie sur la cité ;
- viser à l'autonomie des équipes éducatives et soignantes en matière d'initiatives innovantes et ambitieuses dans les champs de l'art et de la culture
- développer l'imaginaire et la créativité ;
- favoriser la rencontre entre les publics pris en charge dans les différentes structures concernées et des publics extérieurs (familles, partenaires) autour d'un projet artistique et culturel global.

Les projets sont menés à destination des différents usagers des établissements précités :

- patients et résidents, enfants et adultes ;
- professionnels des établissements : personnels soignants, administratifs, etc.
- visiteurs des établissements ;
- usagers et familles pris en charge et/ou hébergés dans un dispositif et personnes en visites auprès de leurs proches ;
- plus largement, toutes les personnes présentes dans l'espace concerné au moment de l'impromptu. A ce titre, les équipes artistiques seront invitées avec les structures à informer les personnes présentes dans l'espace concerné du fait qu'elles peuvent pleinement participer à l'impromptu.

Principes du programme *Plaines Santé*

Le programme *Plaines Santé* s'adresse prioritairement à des établissements sanitaires ou médico-sociaux s'engageant dans une démarche d'action culturelle, et prévoit l'accueil d'un artiste ou d'une équipe artistique pour la diffusion de **10 impromptus sur 10 demi-journées d'intervention**. Afin de tisser un lien avec les publics touchés, des temps d'échange et de rencontre informels peuvent être envisagés à l'issue d'une diffusion, selon des formes et modalités proposées par les équipes artistiques et les professionnels sur place.

Le programme *Plaines Santé* ne nécessite pas d'engagement financier de la part de l'établissement sanitaire ou médico-social partenaire, la DRAC prenant en charge l'intégralité de la rémunération artistique et des frais de mission divers liés à la diffusion des impromptus, à hauteur de **12 000 euros** versés à l'artiste ou la compagnie. En revanche, l'engagement de l'établissement pourra se traduire à travers la mobilisation significative de moyens humains, administratifs et/ou logistiques.

Une réunion de cadrage entre l'établissement et l'équipe artistique sera organisée en amont de la réalisation des impromptus. Elle permettra de prendre en compte les impératifs de chacun et de définir un calendrier et les modalités d'interventions.

Modalités de choix des artistes et équipes artistiques

Les établissements sanitaires et médico-sociaux répondant à l'appel à manifestation d'intérêt choisissent un ou plusieurs domaines artistiques et, s'ils sont retenus par la commission Culture-Santé-Handicap, émettent des vœux pour accueillir un artiste ou une équipe artistique partenaire du programme *Plaines Santé*. Les artistes et équipes artistiques sont identifiés par la commission Culture-Santé-Handicap sur la base d'un appel à candidatures. Les critères d'identification des artistes ou équipes artistiques reposent sur :

- la qualité artistique de la proposition et/ou du projet,
- la motivation et les expériences au regard du public visé par l'équipe, l'expérience spécifique ne constitue néanmoins pas un préalable indispensable,
- l'adéquation de la proposition avec les publics visés,
- la souplesse, la qualité et l'adaptabilité de la proposition.

Modalités d'identification des établissements sanitaires et médico-sociaux

Tous les ESMS situés en Hauts-de-France peuvent répondre à l'appel à manifestation d'intérêt pour accueillir le programme *Plaines santé*. Les établissements qui le souhaitent peuvent s'associer à d'autres structures sanitaires ou médico-sociales de leur territoire, et ainsi constituer un « réseau d'établissements » pour co-porter le projet *Plaines Santé*. Dans ce cas, l'interlocuteur privilégié de la DRAC et des artistes devra être clairement identifié.

Parmi les critères de priorisation des ESMS, figurent les points suivants :

- l'inscription du projet *Plaines Santé* dans une politique globale d'établissement ;
- la mobilisation d'un comité de pilotage ou d'une « commission culture » impliquant les usagers, résidents ou habitants de l'ESMS ;
- l'engagement de l'établissement, notamment à travers une mobilisation significative de moyens (humains, logistiques et administratifs) ;
- la répartition équitable des établissements sur l'ensemble des départements de la région Hauts-de-France ;
- la répartition équitable entre les établissements du médico-social et du sanitaire ;
- la dimension multi-services, multi-sites des ESMS participants au dispositif.

Pour rappel *Plaines Santé* est un programme de diffusion s'adressant en priorité à des établissements multi-services ou multi-sites. Pour les établissements de taille plus réduite, nous vous conseillons d'envisager des liens avec des structures de votre territoire afin de mutualiser les propositions artistiques.

Engagements opérationnels des partenaires

Les artistes / équipes artistiques :

- respectent le cahier des charges de *Plaines Santé*,
- proposent et réalisent des impromptus au sein de l'ESMS partenaire identifié par la DRAC, en lien avec le BIP Arts et Santé Hauts-de-France,
- assurent la relation avec l'établissement,
- définissent et préparent la diffusion des impromptus (élaboration des modalités des actions, identification et approche des publics) en lien avec l'établissement,
- assurent avec l'établissement, l'information et/ou la communication à propos des impromptus,
- envisagent, autant que possible, une ou des formes de médiation construites avec les partenaires impliqués,
- s'engagent à respecter le cadre légal de l'emploi artistique et à se conformer aux réglementations et mesures de prévention à mettre en œuvre afin de garantir la sécurité des professionnels et des usagers,
- supportent les frais techniques, de déplacements, de restauration, et le cas échéant d'hébergement,
- prennent en charge la question des droits d'auteurs (SACEM, SACD le cas échéant, etc.),
- adressent un bilan illustré à la DRAC à l'issue du programme soit à la fin de l'année 2026,
- communiquent au B.I.P. les informations nécessaires à l'animation du site dédié [Plaines santé.](#)

Chaque équipe artistique participera à une journée d'immersion en présentiel en amont de la diffusion des impromptus. Cette réunion permettra aux équipes artistiques et aux établissements d'échanger sur leurs envies, leurs contraintes et d'envisager le calendrier du projet

L'établissement de santé ou médico-social :

- constitue un comité de pilotage se réunissant à minima pour les phases de préparation, de mise en œuvre et de bilan,
- assure la préparation et définit les temps, lieux, modalités et protocoles de réalisation des impromptus (élaboration des modalités des actions et identification des publics), en lien avec l'artiste ou l'équipe artistique et les éventuels partenaires que l'établissement souhaite associer,
- s'assure des bonnes conditions de la rencontre avec des publics non forcément usagers de la culture,
- effectue, en amont, un travail de médiation avec l'équipe artistique missionnée et avec les partenaires locaux associés (par exemple : mobilisation particulière des équipes locales en responsabilité de publics),
- assure la meilleure cohérence possible entre cette présence artistique et les autres actions se déroulant dans l'établissement,
- assure les frais de communication s'il souhaite annoncer certains des impromptus en rappelant toutefois que l'idée première est bien d'aller au-devant des publics là où ils se trouvent et que l'effet de surprise est souvent recherché. A ce titre, la communication la plus large auprès des professionnels et usagers est souhaitée,
- communique au B.I.P. les informations nécessaires à l'animation du site *Plaines Santé*.

Le B.I.P. Arts et Santé Hauts-de-France :

Dans le cadre du programme *Plaines Santé*, le BIP Arts et santé Hauts-de-France est missionné par la DRAC pour assurer un appui organisationnel auprès des ESMS qui le souhaitent. À ce titre, le BIP s'engage à :

- contribuer à l'identification des établissements désireux d'accueillir les diffusions,
- accompagner les établissements sanitaires et médico-sociaux et proposer un accompagnement méthodologique pour préparer la mise en œuvre des diffusions,
- faciliter l'accueil des artistes pendant la mise en œuvre des diffusions,
- élaborer des outils de communication,
- dresser un bilan de la mise en œuvre du programme.

Engagements financiers des partenaires

Chaque artiste ou équipe artistique retenue sera accompagnée par la DRAC Hauts-de-France à hauteur de 12 000 euros pour la diffusion de 10 impromptus sur 10 demi-journées d'intervention en direction des publics.

L'engagement de la DRAC Hauts-de-France a vocation à couvrir la totalité du coût du projet (à la fois les coûts artistiques et les coûts liés à ces derniers - transport, hébergements, frais de missions, communication).

S'ils le souhaitent, les ESMS sont libres d'apporter une contribution financière supplémentaire à celle prévue dans le cadre du présent programme.

Commission Culture-Santé-Handicap

Outre les représentants de la DRAC Hauts-de-France et de ses partenaires institutionnels, la commission est ouverte à des représentants du champ des arts et de la culture, à des représentants d'établissements sanitaires et médico-sociaux ainsi qu'à des auto-représentants ou des usagers experts. Sa composition définitive pourra être précisée ultérieurement.

La commission se réunira en mai 2025 pour l'identification des établissements sanitaires et médico-sociaux partenaires de *Plaines Santé 2025-2026*.

Évaluation

Le programme *Plaines Santé* fait l'objet d'une évaluation, permettant notamment de mesurer son impact sur les publics. Cette évaluation devra être menée conjointement par les partenaires opérationnels du projet, et dans la mesure du possible, avec les publics touchés.

Communication

Dans le cadre de la valorisation du programme *Plaines Santé*, une journaliste et une photographe assurent l'écriture d'articles, la prise d'images et de sons pour alimenter le site internet : <http://plaines-sante.fr/>

Le site internet *Plaines Santé* permet de valoriser les porteurs de projet, les artistes et les actions pour chacune des éditions.

Calendrier

Février 2025 : lancement de l'appel à manifestation d'intérêt auprès des ESMS pour l'accueil du programme *Plaines santé*.

Mars 2025 : lancement de l'appel à candidatures auprès des artistes et équipes artistiques pour le programme *Plaines santé*.

Mai 2025 : réunion de la commission *Culture-Santé-Handicap* en vue de l'identification des établissements sanitaires et médico-sociaux.

Juin 2025 : réunion de la commission *Culture-Santé-Handicap* en vue de l'identification des artistes et équipes artistiques.

Septembre 2025 : webinaire de rencontre entre les équipes artistiques et les pour le choix et la première rencontre entre artistes et établissements sanitaires et médico sociaux.

De janvier à décembre 2026 : mise en œuvre de *Plaines Santé 2025/2026*.

Modalités de dépôt des candidatures

Les établissements sanitaires et médico-sociaux intéressés par cette offre sont invités à transmettre la fiche projet ([document à télécharger sur le site de la DRAC en cliquant ici](#)) par courriel aux adresses suivantes :

plaines-drac-hauts-de-france@culture.gouv.fr et candidatures@bip-hdf.fr

L'objet du courriel devra indiquer :

- a) le nom du programme PLAINES SANTÉ
- b) le nom de l'établissement
- c) la spécificité SANITAIRE ou MEDICO-SOCIAL
- d) le département d'implantation

Exemple : PLAINES SANTE / Etablissement XXX /SANITAIRE/02

Les demandes sont à envoyer **jusqu'au 25 mars 2025 (23h59)**.

Le choix des établissements retenus pour l'édition 2025-2026 de *Plaines Santé* sera annoncé fin mai 2025.

Informations

Pour vous accompagner tout au long des phases d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de votre projet, contactez :

- Marie Andreassian, coordination du B.I.P Arts et Santé – contact@bip-hdf.fr
- Sébastien Alexandre, coordination du B.I.P Arts et Santé – sebastien@bip-hdf.fr